



AVIS AU PUBLIC Urbanisme

Concerne: PAP « ZAE Mierscherbierg ZAMID »

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le Ministre des Affaires intérieures a approuvé la délibération du conseil communal du 22 mai 2024 portant approbation du projet d'aménagement particulier aux lieux-dits « Merscher Berg », « Auf dem Mierscher Weg », « Notzengrund », « Auf dem Pettingerweg », « In den Gehren » et « Auf dem Reckinger Weg » à Mersch visant l'aménagement des zones d'activités économiques communale et régionale ZAMID en date du 29 juillet 2024 sous la référence 19845/45C.

Le dossier sous rubrique restera déposé à l'inspection des intéressés pendant 10 (dix) jours, à savoir du 13 août au 23 août 2024 inclus dans les bureaux du service technique dans l'annexe du château (mairie) à Mersch.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente approbation dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Mersch, le 13 août 2024
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,